



I. Conditions de régularité de séjour.

II. Procédure des demandes de carte de séjour (C.S.).

III. Différents motifs de demande C.S.

IV. Mesures d'éloignement.

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS

RÉGULARITÉ DE SÉJOUR

POUR les personnes qui ne sont pas
européennes ni suisses, ni....

VISA COURT SÉJOUR

3 mois maximum

IL PERMET :

- ENTRÉE EN FRANCE
- DROIT DE CIRCULER

MAIS PAS DE S'INSTALLER

VISA LONG SÉJOUR

IL PERMET EN PLUS DE S'INSTALLER
APRÈS DEMANDE de CARTE DE SÉJOUR.

Ex : pour regroupement familial, travail,
conjoint·e de français·e...

RÉCÉPISSÉ

document d'attente

SE DEMANDE EN MÊME TEMPS QUE LA CARTE DE SÉJOUR

AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR – APS

- de 1 ou 3 MOIS, RENOUELABLE
- 6 mois (par ex parent d'enfant malade)
- ou 1 AN NON RENOUELABLE

CARTE DE SÉJOUR
TEMPORAIRE - C.S.

DE 1 AN OU PLUS

CARTE DE RÉSIDENT

DE 10 ANS

Obtention de plus en plus difficile

SI :

- 5 ANS de présence régulière en France, parfois 3 ans (conjoint et parent d'enfant français)
- Contrat d'attestation d'intégration républicaine
- Travail rémunéré au moins au SMIC
- Justifier d'une assurance maladie

N.B. Dispositions spécifiques selon nationalité (ex algérienne...)

DEUXIÈME PARTIE

**PROCÉDURE DE
DEMANDE DE TITRE DE
SÉJOUR**

À LA PRÉFECTURE DE RÉSIDENCE

Documents demandés en photocopies :

- ✓ État civil : extrait de naissance

- ✓ Nationalité : passeport, carte consulaire...

(N.B. le passeport n'est pas obligatoire !)

- ✓ Domicile (lieu de résidence effectif et stable)

une domiciliation ne doit pas être refusée

- ✓ Autres... selon type de demande

ET 3 photos d'identité
Timbre fiscal de 50 €

Envoi en Lettre Recommandée avec
Accusé de Réception -LRAR.

- **conserver** *l'attestation de dépôt LRAR et la photocopie de la demande.*
- **conserver** *l'accusé de réception du LRAR*

Délai d'instruction de la demande :
4 mois après date d'accusé réception
de LRAR.

→ Puis RDV à la préfecture avec les
originaux des pièces.

→ **Sinon, l'absence de réponse vaut**
REFUS implicite.

*Dans ce cas, envisager un recours et/ou demander communication
des motifs du refus avec un·e avocat·e*

Visa dit de régularisation : taxe exigée

si - entrée irrégulière

- maintien sur le territoire en situation irrégulière

d'un montant de **200 €**,

comprenant les 50 € versés lors du dépôt de la demande

Ce montant s'ajoute au coût de la délivrance de C.S. variable selon le type de C.S. mais le plus souvent de **213 €** !

N.B.

**Pour une demande de
renouvellement de C.S. :
délai de 2 mois
avant l'échéance.**

TROISIÈME PARTIE

DIFFÉRENTS MOTIFS POUR DEMANDER TITRE DE SÉJOUR

HORS carte salarié

- ASCENDANT de FRANÇAIS·E
- DESCENDANT DE FRANÇAIS·E
- CONJOINT·E de FRANÇAIS·E
- PARENT d'ENFANT (mineur) de
FRANÇAIS·E

cartes « de droit » MAIS sous conditions

→ COMPÉTENCES ET TALENTS

→ PARENT D'ENFANT MALADE

→ SANTÉ

→ VICTIME DE VIOLENCES

CONJUGALES (*en France*) et bénéficiaire
d'ordonnance de protection.

- VICTIME de TRAITE OU PROXÉNÉTISME (si dénonciation)
- MOTIFS EXCEPTIONNELS OU HUMANITAIRES
- PRÉSENCE HABITUELLE DEPUIS 10 ANS
- COMPAGNONS D'ÉMMAÛS

N.B.

REGROUPEMENT FAMILIAL

se demande en France :

- après 18 mois en situation régulière ;
- avec logement adapté en taille ;
- salaire SMIC minimum.

QUATRIÈME PARTIE

Les mesures d'éloignement

OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS

OQTF

3 types avec loi de septembre 2018

1) OQTF avec DÉLAI de DÉPART VOLONTAIRE-DDV- de 30 jours.

« accompagne » un refus de séjour

Recours possible au Tribunal Administratif (T.A) pendant ce délai. La demande d'aide juridictionnelle (A.J.) interrompt le délai.

Le tribunal a 3 mois pour statuer. Procédure écrite.

2) OQTF avec DÉLAI de DÉPART VOLONTAIRE- DDV- de 15 jours

après une notification de refus d'asile.

Recours possible au T.A. pendant ce délai.

*La demande d'Aide Juridictionnelle n'interrompt pas le
délai.*

Procédure orale.

3) OQTF sans Délai de Départ Volontaire - DDV

- ✓ après un refus de demande d'asile,
- ✓ une précédente OQTF
- ✓ ou menace à l'ordre public, etc.

*Recours possible sous **48 h**.*

Cf coordinateur Maison de l'Avocat-NANTES 06 79 72 33 03

Le dépôt de l'A. J. n'interrompt toujours pas le délai.

Procédure orale.

N.B.

Une OQTF est de **durée indéfinie** tant qu'elle n'est pas abrogée.

MAIS après un an, elle ne peut pas servir, seule, à une mise en rétention.

Une OQTF est dite « exécutée »

si l'étranger·e quitte l'Espace
Schengen.

- Si le Tribunal Administratif (T.A.) est saisi, l'étranger·e ne peut pas être éloigné·e pendant l'instruction.



INTERDICTION DE RETOUR SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS **IRTF**

existante depuis 2011, amplifiée depuis 2018

- ✓ Fichage dans l'Espace Schengen.
- ✓ Rend impossible une demande de C.S. tant qu'elle n'est pas exécutée...
- ✓ Date d'effet décomptée à partir de la date de son exécution. La preuve est le cachet du voyage ou présentation au consulat du pays d'arrivée.

L'abrogation est possible, mais discrétionnaire.

ASSIGNATION À RÉSIDENCE

Obligation de :

- signer régulièrement au commissariat ou gendarmerie.
- occuper le logement désigné.

Décision qui peut être contestée.

PLACEMENT EN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (**CRA**)

suite à contrôle routier, contrôle d'identité, délit, ou non-respect d'une mesure d'éloignement...

Passage devant le Juge des Libertés sous 48h.

Rétention limitée à 90 jours maximum depuis 2018